

NON...

La victoire des NON au référendum du 27 avril a interrompu brutalement une politique poursuivie, avec opiniâtreté, par les gaullistes depuis plus de 10 ans.

Il serait absurde de croire que, pour autant, tout est réglé. L'héritage que De Gaulle lègue à la bourgeoisie est trop beau pour que celle-ci ne fasse pas l'impossible pour le préserver.

De Gaulle parti, sa "*constitution*", ses "*réformes*", sa "*planification*" restent. Mieux, bon nombre de ceux qui prétendent s'opposer à lui, reprennent l'essentiel de ses idées, parfois même en les aggravant.

Nous tenons à rappeler que notre NON au référendum du 27 avril signifiait essentiellement notre refus de "*l'ordre nouveau*" dans lequel De Gaulle prétendait intégrer (ou plutôt désintégrer!) les organisations ouvrières.

C'est à ce niveau que se situe notre refus des "*réformes institutionnelles*" proposées le 27 avril. Bien entendu, il n'est pas question d'accorder à d'autres ce que nous avons refusé à De Gaulle. Nous demeurons résolument hostiles et décidés à combattre par tous les moyens, toute forme de néo ou de national-socialisme.

Nous persistons à penser que dans le cadre du système capitaliste (c'est-à-dire fondé sur la propriété privée des moyens de production) seul un régime de démocratie politique reconnaît l'existence des classes, permet ou tolère l'existence de syndicats ouvriers.

Tous les bâtisseurs de systèmes fondés sur le "*bien commun*" ou "*l'intérêt national*" sont, par la force des choses condamnés à s'opposer tôt ou tard aux syndicats dont la mission est de défendre les intérêts particuliers de la classe ouvrière.

C'est pourquoi, le respect, par tous, de l'indépendance des syndicats est une nécessité absolue et que la Charte d'Amiens - n'en déplaise à ses détracteurs - mérite plus qu'un simple hommage.

Voilà également pourquoi le bureau de notre U.D. n'a pas voulu intervenir dans la querelle qui oppose les partis à l'occasion de l'élection présidentielle.

Nous faisons pleinement confiance aux travailleurs pour que, dans le cadre exigü de l'élection présidentielle, ils prolongent leur "*non salutaire*" du 27 avril mais nous considérons que les syndicats, en tant que tels (1) ne peuvent, sous peine de remettre en cause leur nécessaire unité, s'engager sur un terrain aussi mouvant (c'est le moins qu'on en puisse dire) que celui de la tactique électorale.

Candidat unique de la gauche? ... Pluralité des candidatures? ... Ce genre de problème n'est pas de la compétence des syndicats.

Les syndicats doivent organiser les ouvriers (de toutes opinions ou appartenances politiques) sur le terrain de la défense de leurs intérêts de classe. Ils doivent s'opposer énergiquement à tous ceux - adversaires déclarés ou prétendus amis - qui voudraient remettre en cause tout ou partie de leurs prérogatives.

En un mot, à l'occasion de l'élection présidentielle comme en n'importe quelle autre circonstance, ils doivent d'abord et avant tout:

PRESERVER LEUR INDEPENDANCE!

Alexandre HEBERT.

(1) Il va sans dire que le syndiqué a l'entière liberté, en dehors du syndicat, de s'engager individuellement ou collectivement à l'occasion de la bataille électorale.